



Bilan sur la sensibilisation à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Une fois le SCoT entré en vigueur, le code de l'urbanisme prévoit la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales) avec ses orientations. Cette obligation induit un travail préalable d'analyse, afin d'évaluer de la nécessité ou non d'engager une procédure.

Le syndicat a décidé d'accompagner les territoires dans cette mission, à travers **l'analyse progressive de la compatibilité des documents en vigueur**. 42 documents sont apparus prioritaires, parmi lesquels 7 étaient d'ores et déjà engagés dans une procédure d'évolution (et déjà accompagnés par le syndicat).

Les communes concernées ont été destinataires d'une grille d'analyse ciblant les points d'incompatibilité du document au regard des principaux axes du SCoT, et affichant en parallèle des éléments d'amélioration et préconisations. Les élus disposent ainsi d'une **feuille de route complète** dans l'optique de l'évolution de leur document.

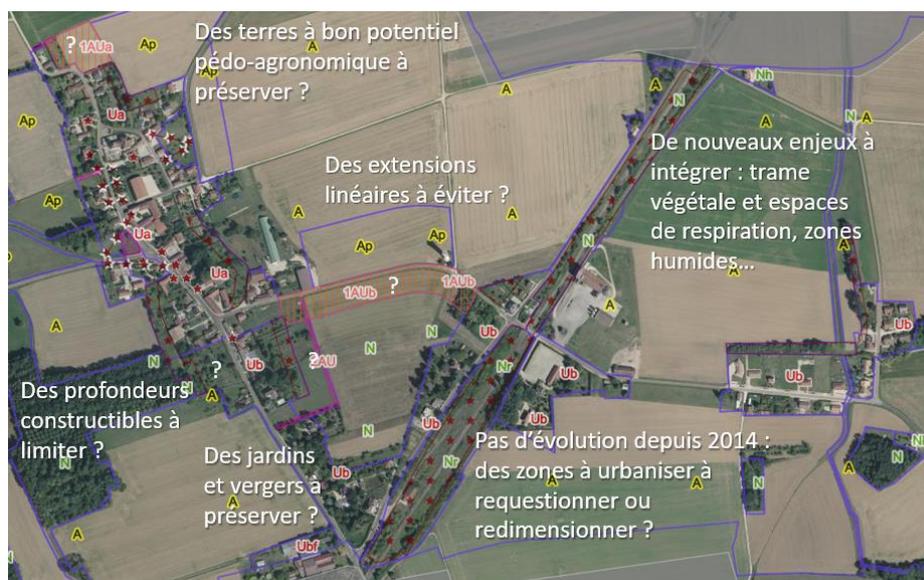
35 FICHES D'ANALYSE ONT ÉTÉ RÉALISÉES ET TRANSMISES AUX COMMUNES ET À LA DDT, ET 34 COMMUNES AURONT ÉTÉ RENCONTRÉES.

En parallèle de ce travail, pour les autres documents d'urbanisme (accessibles sur le Géoportail de l'urbanisme), le syndicat et la DDT ont identifié 34 communes présentant un écart significatif entre leur potentiel de développement foncier et les objectifs du SCoT. Cette analyse a donné lieu à des rendez-vous dans les communes concernées entre octobre 2022 et octobre 2023.

Ce sont au total 76 communes (soit 50% des documents en vigueur) qui auront bénéficié d'une analyse ou d'une sensibilisation aux enjeux de compatibilité avec le SCoT.

LA SUITE

De nombreuses communes ont délibéré suite à cette sensibilisation. Le syndicat apportera son assistance technique pour accompagner les élus dans leur démarche de modification ou de révision (porter à connaissance, participation aux réunions...).



Enjeux et pistes de réflexion



Des « fiches zooms » sur la Trame Verte et Bleue du SCoT

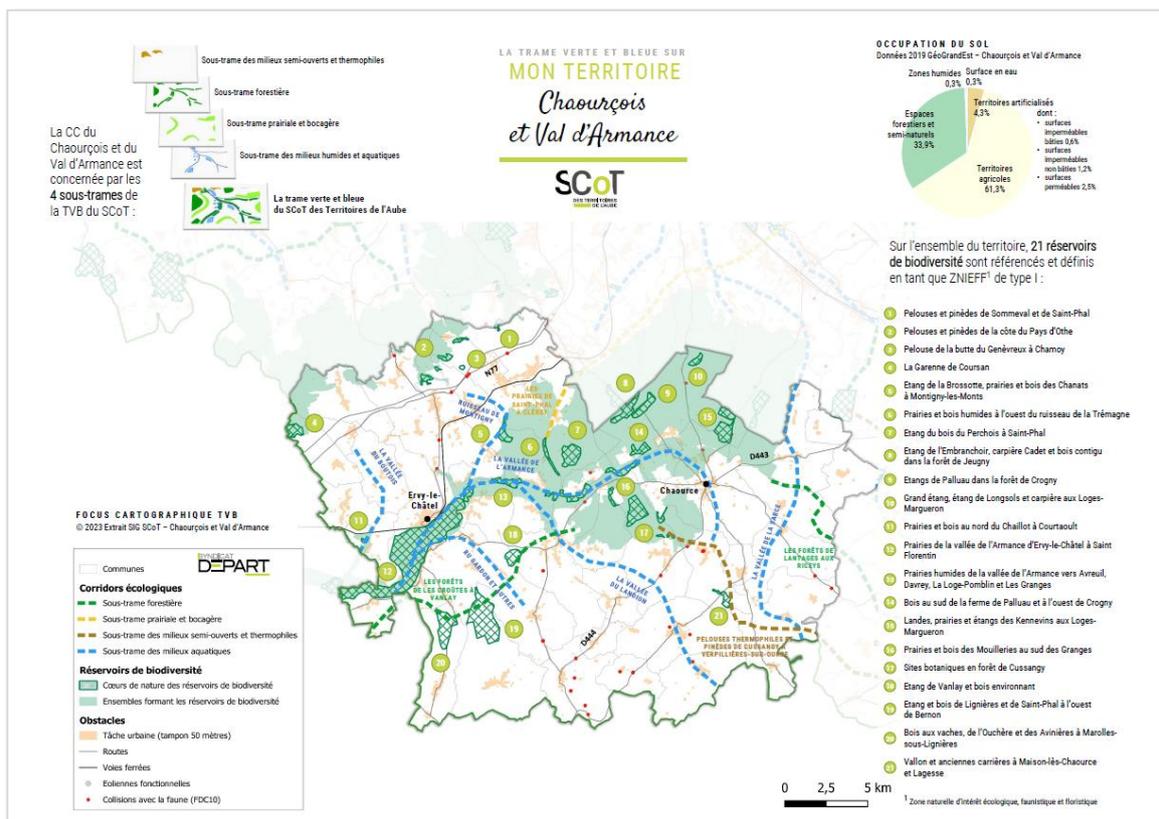
Dans le cadre de la mise en œuvre et afin de mettre à disposition des outils facilitant l'appropriation du SCoT, le syndicat DEPART produit des documents à vocation pédagogique tels que guides, plaquettes et fiches.

En 2023, nous vous proposons des « **fiches zooms** » à l'échelle de chacune des **9 intercommunalités** composant le périmètre du SCoT sur le sujet de la Trame Verte et Bleue (TVB).

Ces fiches déclinent la cartographie de la TVB du SCoT pour chaque territoire : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, obstacles potentiels au déplacement des espèces... **Elles pourront servir de support à la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme**, notre syndicat restant à votre disposition pour vous accompagner dans cet exercice à l'échelle de vos communes ou de vos intercommunalités.

EN LIGNE SUR NOTRE SITE

En complément de la diffusion courrier



DERNIÈRES PROCÉDURES D'URBANISME APPROUVÉES

ÉLABORATION :
CARTE COMMUNALE NOZAY 07/08/23

MISE EN COMPATIBILITÉ PAR DÉCLARATION DE PROJET :
PLU POLISOT 08/06/23
PLU MESSON 04/07/23

MODIFICATION SIMPLIFIÉE :
PLU BOUILLY 04/07/23
PLU STE SAVINE 10/07/23

